



**AKKA**  
COMBATIF AU QUOTIDIEN,  
CONSTRUCTIF POUR DEMAIN

**INFO RAPIDE**

## *PSE... Où en est-on ?*

Dès le 14 Décembre 2020, l'ensemble des Organisations Syndicales a demandé une concertation concernant un accord de méthodes visant à encadrer les conditions et les moyens de la négociation des PSE ainsi que l'organisation des procédures d'information-consultation des CE (Comité d'entreprise) ou CSE (Comité Social et Economique) des entités juridiques concernées (AKKA PRODUIT, AEC, AKKA HIGH TECH, EKIS, AKKA SERVICES).

L'objectif était d'établir un cadre identique sur les 5 entités. 7 réunions de négociation ont eu lieu entre le 06 janvier et le 25 février 2021.

Lors de la dernière réunion de négociation, la Direction a proposé une réduction du délai d'information-consultation à 3 mois assortie du **maintien dans l'emploi de plus de 250 salariés AKKA**, travaillant dans l'aéronautique à TOULOUSE.

A la demande de la **CFDT AKKA**, la Direction a aligné les procédures sur une durée de 4 mois (soit 2 mois supplémentaires pour AKKA SERVICES, et 1 mois supplémentaire pour AKKA INGENIERIE PRODUIT, EKIS France, AKKA HIGH TECH), s'est engagée à ouvrir le Point Information Conseil et à annoncer le Plan de départs volontaires anticipés au plus tard le 31 mars 2021. Au final, **plus de 280 postes ont été préservés** à travers des projets internes.

L'accord de méthode n'a toutefois pas abouti (seules 2 Organisations syndicales, dont la CFDT, ont signé cet accord).

Aujourd'hui ce sont donc les 5 CE/CSE qui négocient, de manière indépendante les mesures d'accompagnement, la définition des catégories professionnelles et des critères d'ordre.

**Nos élus CFDT au sein des CE/CSE** remontent plusieurs problèmes de salariés positionnés à tort dans une catégorie professionnelle. N'hésitez pas à les contacter !

Sachez que : la catégorie professionnelle doit correspondre au poste réellement occupé lors du début de la procédure or, « *Si cela fait 20 ans que je suis développeur software et que je suis passé chef de projet au 1er janvier, je fais partie de la catégorie chef de projet* »... est-ce acceptable ?

**Aujourd'hui 441 salariés d'AKKA France demeurent dans le périmètre du PSE.**

Si vous êtes un salarié de AKKA SERVICE, AKKA PRODUIT, AKKA HIGH TECH, EKIS ou AEROCONSEIL et que vous êtes concerné par le PSE, **rappelez-vous d'urgence de votre contact CFDT le plus proche.**

# *Accord HANDICAP... Enfin une réussite pour les salariés*

## *AKKA!!!*

**Sous l'impulsion de la CFDT AKKA**, une dernière et ultime réunion de négociation a eu lieu le 30/03/2021. Cette réunion a permis aux Organisations Syndicales représentées chez AKKA de se déclarer signataires de l'accord. Cet accord permet plus d'accompagnement sur le maintien dans l'emploi des salariés en Situation de Handicap ou aidants, par la formation et par des aménagements divers financés par l'entreprise. Cet accord permet également le maintien de la mission Handicap AKKA.

## *Et l'APLD???*

Pour la **CFDT AKKA**, la réalisation du PSE ne garantira pas de manière pérenne la santé financière de l'entreprise. L'APLD est un outil indispensable, à mettre en œuvre au plus vite, dans un premier temps sur l'entité AKKA I&S (non concernée par le PSE). La **CFDT AKKA** demande qu'un groupe de travail paritaire (IRP/business/RH) soit mis en place afin d'être le plus efficace possible et de ne pas réitérer le flop de la négo APLD de Novembre 2020.

## *Et les accords GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) et Equilibre vie privée/vie professionnelle ???*

La **CFDT AKKA** a porté ses revendications lors des réunions de négociation GEPP notamment la mise en place de mesures afin de maintenir les salariés en mobilité connectés à leur région d'origine et de faciliter leur retour.

La **CFDT AKKA** demande que se tienne au plus vite une négociation accord Equilibre vie privée/vie professionnelle afin de retrouver notamment la possibilité de poser des jours « Enfants malades » ou « Déménagement ». L'absence de représentation « conforme et indiscutable » (pas de mise en place des CSE au 01/01/2020) oblige AKKA à obtenir la signature unanime des 6 Organisations Syndicales de chaque accord, ce qui n'est pas de nature à en favoriser la conclusion en cas de position différente des Organisations Syndicales. La **CFDT AKKA** demande toutefois, dans l'intérêt des salariés AKKA de **lancer cette négociation.**

## *Les aides de l'état???*

Depuis le début de la crise, nous défendons des projets industriels innovants auprès des régions et des ministères qui seraient susceptibles d'octroyer des subventions. Ces projets sont porteurs de travail et offrent un avenir pour des centaines de salariés AKKA notamment en Occitanie, mais nous avons clairement entendu que, sans la légitimité des urnes, c'est-à-dire sans avoir procédé à des élections professionnelles, cela n'arrange pas les choses! Les décideurs politiques étant frileux à accorder des fonds et des aides à des entreprises qui ne sont pas en conformité sociale

*Notre priorité est de porter votre voix et de tout mettre en œuvre pour limiter les départs*

**CONSTRAINTS !**

*Pour la mise en place d'un Plan de Départ  
Volontaire AMBITIEUX !*

*Pour la mise en place d'un dispositif APLD de  
branche avec le plus possible de salariés éligibles !*

**EVITONS LES LICENCIEMENTS !**

**PROTEGEONS LES EMPLOIS !**

*Des explications complémentaires ?*

*Contactez-nous !*



En ces temps incertains, en cas de besoin de conseil juridique ou tout simplement d'une écoute attentive, n'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs

## CFDT AKKA



### Région AKKA ILE DE France / NORD / NORMANDIE :

- Laurent BOUTAULT - 06 07 27 21 66 – [laurent.boutault@akka.eu](mailto:laurent.boutault@akka.eu)
- Stéphane LEPINE (DSC CFDT AKKA) - 06 13 65 44 66 - [stephane.lepine@akka.eu](mailto:stephane.lepine@akka.eu)

### Région AKKA GRAND OUEST :

- Olivier PERCHERON  
06 30 20 71 56  
[olivier.percheron@akka.eu](mailto:olivier.percheron@akka.eu)
- Xavier FRUHAUF  
06 42 83 68 91  
[xavier.fruhauf@akka.eu](mailto:xavier.fruhauf@akka.eu)
- Stéphane LEPINE (DSC CFDT AKKA)  
06 13 65 44 66 -  
[stephane.lepine@akka.eu](mailto:stephane.lepine@akka.eu)

### Région AKKA GRAND EST :

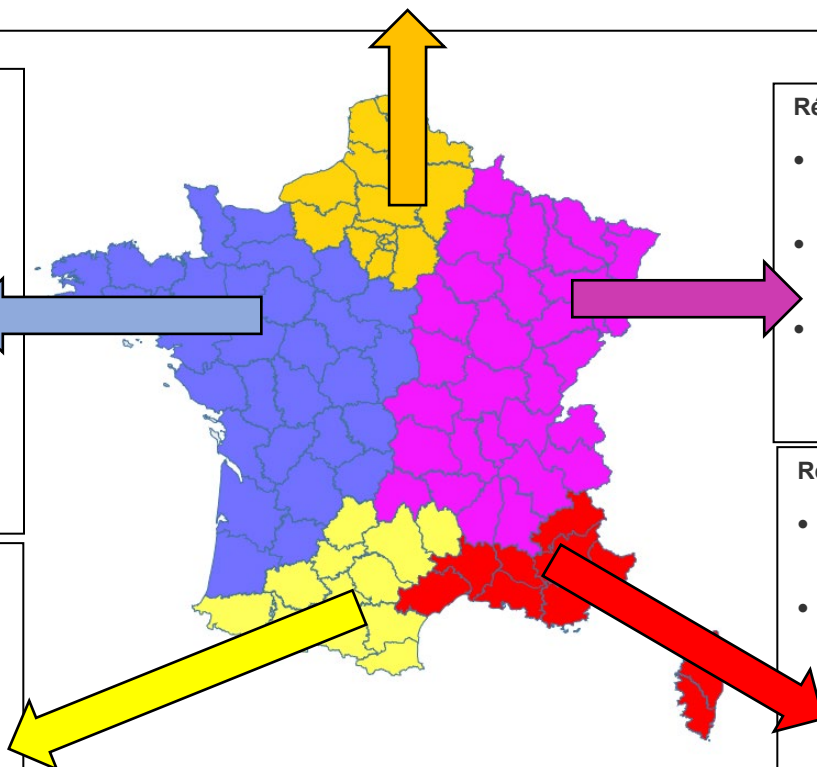
- Jean Marc DUPONT  
06 22 95 29 91  
[jean-marc.dupont@akka.eu](mailto:jean-marc.dupont@akka.eu)
- Philippe TAILLEFER  
07 62 08 86 67  
[philippe.taillefer@akka.eu](mailto:philippe.taillefer@akka.eu)
- Stéphane LEPINE (DSC CFDT AKKA)  
06 13 65 44 66  
[stephane.lepine@akka.eu](mailto:stephane.lepine@akka.eu)

### Région AKKA OCCITANIE :

- Mathieu PLESSIS  
06 80 48 49 14  
[mathieu.plessis@akka.eu](mailto:mathieu.plessis@akka.eu)
- Vincent BARRAT  
06 37 08 03 78  
[vincent.barrat@akka.eu](mailto:vincent.barrat@akka.eu)
- Stéphane LEPINE (DSC CFDT AKKA)  
06 13 65 44 66  
[stephane.lepine@akka.eu](mailto:stephane.lepine@akka.eu)

### Région AKKA PACA :

- Antoine ADNET  
06 65 54 34 61  
[antoine.adnet@gmail.com](mailto:antoine.adnet@gmail.com)
- Sébastien GAY  
06 86 44 07 66  
[sebastien.g.333@gmail.com](mailto:sebastien.g.333@gmail.com)
- Franck LOCATELLI  
06 47 15 44 50  
[franck.locatelli@akka.eu](mailto:franck.locatelli@akka.eu)
- Didier LECUYER  
06 84 11 19 23  
[didier.lecuyer@wanadoo.fr](mailto:didier.lecuyer@wanadoo.fr)
- Stéphane LEPINE (DSC CFDT AKKA)  
06 13 65 44 66  
[stephane.lepine@akka.eu](mailto:stephane.lepine@akka.eu)



Ecrivez-nous aussi à : [akka.cfdt@gmail.com](mailto:akka.cfdt@gmail.com)

Pour plus d'information : <http://cfdt.cse-akka.fr>

Adhérer à la CFDT,  
C'est simple et c'est efficace !



**Cfdt:** LA CFDT VOUS ÉCOUTE  
ET VOUS RÉPOND AU  
**09 69 39 19 39**  
du lundi au vendredi de 9h à 19h  
et le samedi de 9h à 13h.  
Prix d'un appel local.

[CFDT.FR](http://CFDT.FR)

 **5 BONNES  
RAISONS  
D'ADHÉRER  
À LA CFDT**

- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !

*Le collectif CFDT AKKA lutte pour le respect de vos droits !*

Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié.e AKKA, signalez-vous auprès d'un.e représentant.e de votre région pour rejoindre la section **CFDT** AKKA !

Ecrivez-nous aussi à : [akka.cfdt@gmail.com](mailto:akka.cfdt@gmail.com)

Pour plus d'information : <http://cfdt.cse-akka.fr>